

VOUS SOUHAITEZ

- Apprendre un métier
- Obtenir un diplôme professionnel reconnu
- Alternier entre l'établissement de formation et l'entreprise
- Sécuriser votre parcours de formation
- Acquérir une première expérience en entreprise et vous insérer plus rapidement dans la vie professionnelle

LES PRÉREQUIS

- Vous avez entre 15 ans et 29 ans*

**Sans limite d'âge pour le statut RQTH (reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé), créateur ou repreneur d'entreprise, sportif de haut niveau.*

- Vous avez terminé votre classe de 3ème
- L'inscription définitive est conditionnée par la signature d'un contrat d'apprentissage

OBJECTIFS DE LA FORMATION

Le CAP Maroquinerie vise à former des professionnels capables d'exploiter un document de travail (dossier technique, gamme opératoire) et d'identifier l'ensemble des éléments constitutifs d'un produit. Le titulaire sait préparer son poste de travail, sélectionner les matières (cuir, peaux, textiles, synthétiques), réaliser les opérations de coupe, parage, entoilage et préparation des pièces, puis effectuer les assemblages et le montage (piquage machine, cousu main, collage, rivetage). Il est formé aux finitions, au contrôle de la qualité en cours et en fin de réalisation, à la communication en interne et à l'entretien et la maintenance de premier niveau des machines (piqûre, pareuse, refendeuse, etc.). La formation intègre également la connaissance des matériaux, le dessin technique et les arts appliqués, la prévention des risques professionnels et le respect des règles d'hygiène et de sécurité, afin de favoriser l'insertion en atelier artisanal, manufacture ou entreprise industrielle, ou la poursuite d'études (mentions complémentaires, DMA).

RÉSUMÉ DE LA FORMATION

Le CAP Maroquinerie forme à la fabrication d'articles en cuir et matériaux souples (sacs, portefeuilles, ceintures, bagages) en atelier artisanal ou industriel. Il atteste des compétences en exploitation d'un dossier technique, préparation et coupe des matières, assemblage, montage, piquage machine et cousu main, finition et contrôle qualité, ainsi qu'en entretien et maintenance de premier niveau des outils et machines spécifiques au métier.

MÉTIERS VISÉS

- Maroquinier(ère) fabricant(e) de sacs et petits articles en cuir
- Ouvrier(ère) de fabrication en atelier de maroquinerie de luxe
- Technicien(ne) de production en manufacture d'articles de voyage
- Artisan(e) maroquinier(ère) à son compte (création et vente sur mesure)

RÉSUMÉ DU MÉTIER

Le maroquinier conçoit et réalise des articles de maroquinerie (sacs, petits articles, accessoires de mode) en cuir, peaux, textiles ou matières synthétiques. Il prépare les patrons, coupe, assemble et monte les produits à la machine et à la main, assure les finitions et le contrôle qualité, et peut intervenir en création, fabrication en série ou réparation. Il exerce en atelier artisanal, manufacture, maison de luxe ou entreprise de fabrication d'articles de voyage et d'accessoires.

POURSUITE D'ÉTUDE

Possibilité d'intégrer une 1ère Bac Pro en fonction des places disponibles, un certificat de spécialisation, un autre CAP en un an.

TYPE DE RECONNAISSANCE ET VALIDATION

+ d'informations sur cette certification en cliquant sur le lien suivant :

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/38712/>

Niveau de diplôme : 3 (CAP)

Conditions de déroulement de la validation du diplôme conformément au référentiel d'examen.

Code(s)	—
NSF	243
ROME	B1802 - H2401
FORMACODE	21882 - 21752
RNCP	38712

NOM DU CERTIFICATEUR

Diplôme du ministère de l'Education nationale de Niveau 3 (CAP)

Date d'enregistrement de la certification : 05/03/2024

Date d'échéance de la certification : 31/08/2029

DURÉE DE LA FORMATION

Sauf conditions particulières : le contrat est conclu pour 2 ans (13 semaines de formation (455 heures) par an au sein du lycée pendant la période scolaire)

MODALITÉS DE FORMATION

La formation se déroule en cours collectif, en présentiel dans l'établissement de formation.

MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS À LA FORMATION

Le contrat d'apprentissage porte mention de la date du début de l'exécution du contrat d'apprentissage. La date de début de la formation pratique chez l'employeur et de la période de formation ne peut être postérieure de plus de trois mois au début d'exécution du contrat. (Article L6222-12 du code du travail). Le délais est conditionné par le calendrier des plateformes institutionnelles d'affectation avec une durée maximum de 6 mois. En cas de contact hors plateforme, la prise de contact est effectuée dans les 72h

Entrées / sorties permanentes pour une durée minimum de 6 mois (positionnement réalisé par l'établissement de formation)

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

<https://ifpra-normandie.fr/wp-content/uploads/2022/03/CONDITIONS-GENERALES-DE-VENTE.pdf>

TARIFS ET FINANCEMENT

Éligible à une prise en charge par l'opérateur de compétences de l'entreprise formatrice, la formation est gratuite pour l'apprenti, Pour les employeurs du secteur public contactez l'établissement de formation.

CONTACTS – RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS

IFPRA - Pôle valorisation de l'offre de formation 2, rue du docteur Fleury | 76130 Mont Saint Aignan. Contact : 0232089414 // ifpra-contact@ac-normandie.fr <https://ifpra-normandie.fr> (Nos formations > Apprentissage)

<https://cfa-aca-normandie.ymag.cloud/index.php/preinscription/>

MÉTHODE MOBILISÉE

Alternance d'apports théoriques et pratiques. Mises en situations professionnelles sur plateaux techniques. Enseignements généraux réalisés en salle.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Les modalités d'évaluation sont conformes au règlement d'examen du référentiel de la certification. Selon la certification, les épreuves peuvent se dérouler en contrôle en cours de formation (CCF) seul, en CCF et ponctuel, ou en ponctuel.

ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Les personnes en situation de handicap peuvent contacter l'organisme de formation en amont de leur souhait d'inscription pour une adaptation des modalités en fonction de leurs besoins.

Pour l'apprenti en situation de handicap, un accompagnement individualisé est mis en place :

- la mise en relation avec un référent handicap de proximité au sein de l'établissement et du référent handicap apprentissage de l'IFPRA : ifpra-handicap-apprentissage@ac-normandie.fr
- l'adaptation des moyens pédagogiques, techniques et organisationnels lorsque cela est nécessaire et possible
- l'orientation vers des partenaires spécialisés si les besoins dépassent les capacités de l'organisme de formation (partenariat de l'IFPRA avec le GIP ALFEPH)

QUALIFICATION DES FORMATEURS

Formateurs expérimentés dans l'individualisation des apprentissages.

Enseignants certifiés Education Nationale, formateurs Bac +3 avec une expérience significative en formation, intervenants professionnels.

LIEUX DE FORMATION

Établissement / antenne	Sigle	Ville	Département
GPN - antenne Pont-Audemer	GRETA	Pont-Audemer	Eure (27)
GCN - antenne Coutances	GRETA	Coutances	Manche (50)

Dénomination : IFPRA - Institut de Formation Professionnelle en Région Académique / IFPRA - Numéro de déclaration d'activité : 23 76 P0090
76 | N° SIRET : 18760909400029 | CODE NAF : 8559A
L'IFPRA Normandie est labellisé Qualiopi – Eduform.